

## Pourquoi il faut réduire le bruit

Avec le confinement de mars 2020, nos sociétés urbaines bruyantes ont redécouvert les vertus du silence. 57 % des personnes interrogées s'estiment plus sensibles aujourd'hui à la qualité de leur environnement sonore qu'avant. Elles ont ressenti pendant cette période moins de fatigue et une amélioration de leur sommeil. Les pouvoirs publics sont de plus en plus confrontés aux demandes de citoyens qui s'interrogent sur les effets potentiels de leur exposition au bruit sur leur santé. Il s'agit bien de **la deuxième nuisance environnementale, derrière la pollution de l'air, en termes de nombre d'années de vie perdues en bonne santé.**

Les études montrent que les impacts de la pollution sonore sur la santé ne sont pas seulement dus aux bruits forts. Les bruits faibles mais fréquents affectent aussi le système nerveux autonome, qui régule les fonctions vitales comme la respiration, les battements cardiaques et la digestion. Les conséquences conduisent à un état inflammatoire qui pourrait également avoir des incidences négatives sur le cerveau. C'est également une nuisance pour l'environnement : les animaux, mais aussi les plantes, sont perturbés par le bruit. **Selon un rapport publié en 2020, les zones où l'on entend que des sons d'origine naturelle ont diminué de 50 % à 90 % à l'échelle du globe par rapport à l'ère préindustrielle !**

Le 7<sup>e</sup> Programme d'Action pour l'Environnement de l'UE prévoyait pour 2020 de réduire la pollution sonore pour se rapprocher des niveaux de bruits recommandés par l'OMS, soit 53 dB le jour et 45 dB la nuit. Cet objectif n'a pas été atteint. En cause : la croissance urbaine et l'essor des transports, mais aussi les retards importants pris par la majorité des pays de l'UE, y compris la France, qui n'ont pas encore adopté les mesures nécessaires.

Force est de constater que ce n'est pas un sujet à l'échelle locale. Il n'est jamais évoqué, notamment dans les questions de l'aménagement de l'espace. Pourtant, le programme « Petite ville de demain » auquel a adhéré Bayeux prévoit la notion de « ville apaisée »... La circulation motorisée est la première source de pollution sonore. Des temps de vie piétons dans la ville devraient être multipliés en attendant un nouveau plan de circulation ambitieux pour les mobilités actives avec des espaces réservés au calme.

Sources : Valeurs mutualistes n°323.

En ligne : Rapport de l'AEE

Podcast : Le temps du débat (58') - Selon l'OMS, le bruit serait la seconde cause environnementale provoquant le plus de dommages sanitaires en Europe. Facteur d'inégalités, mais également à la croisade d'autres enjeux écologiques, la pollution sonore est-elle une pollution comme les autres ?